



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions sociales

Question écrite n° 131733

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur les assistants du service social. En effet, la formation des travailleurs sociaux n'est reconnue statutairement qu'au niveau baccalauréat alors qu'ils effectuent en réalité trois années d'études post-bac très denses. Leur volume horaire global correspond à plus de 3 500 heures de formation (cours théoriques, stages pratiques, etc.). C'est pourquoi ils revendiquent le grade « master » pour les diplômes en travail social, ainsi que le classement en catégorie A de la fonction publique. Aussi, il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour répondre aux revendications des travailleurs sociaux dont l'investissement et le professionnalisme n'est plus à prouver.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131733

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2845

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)